



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

# Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de publication :	2021-08-09	
Titre abrégé :	Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région désignée (Projet de loi C-295)	
Description :	Ajout d'un crédit d'impôt d'une valeur maximale de 3 000 dollars par année, jusqu'à concurrence d'une somme cumulative de 8 000 dollars, pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région désignée. <sup>1</sup> Les régions désignées sont généralement rurales ou éloignées. Le crédit d'impôt sera disponible à partir de 2021.	
Sources des données :	Variable	Source
	Population par régions	Recensement 2016
	Nombre de personnes ayant un diplôme reconnu par région et groupe d'âge	Recensement 2016
	Nombre de diplômés post-secondaires par année	Système d'information sur les étudiants post-secondaires
	Croissance de la population cible	Système d'information sur les étudiants post-secondaires
	Statistique fiscales détaillées - Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée	Statistiques fiscales des particuliers – Ministère des Finances du Québec
	Impôt fédéral moyen	BD/MSPS 28.0 <sup>2</sup>
Estimation et méthode de projection :	Le recensement de 2016 a été utilisé afin d'identifier la population cible pouvant potentiellement bénéficier du crédit d'impôt, c'est-à-dire la population vivant dans des régions désignées et ayant un diplôme reconnu. Les données sur le nombre de nouveaux diplômés par année ont ensuite été utilisées afin d'identifier la proportion de la population cible qui a obtenu un diplôme au cours des 24 derniers mois. L'estimation du nombre de personnes qui pourra bénéficier du crédit d'impôt a été réduite davantage en calibrant les résultats sur les statistiques fiscales détaillées d'un crédit d'impôt similaire en place au Québec <sup>3</sup> . La croissance de la population cible au cours de la période de projection a été calculée en utilisant les projections de population du DPB ainsi que la croissance historique du nombre de nouveaux diplômés.	

<sup>1</sup> Pour davantage de détails, voir [Projet de loi émanant d'un député C-295 \(43-2\) - Première lecture - Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu \(nouveaux diplômés travaillant dans une région désignée\) - Parlement du Canada](#)

<sup>2</sup> La présente analyse repose en partie sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui se tient entièrement responsable de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.

<sup>3</sup> Pour davantage de détails, voir <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-nouveau-diplome-travaillant-dans-une-region-ressource-eloignee/>.

Enfin, le crédit d'impôt moyen réclamé par les individus éligibles a été estimé. Puisque le crédit maximal qui peut être réclamé par année est de 3 000 dollars et que le maximum cumulatif est de 8 000 dollars, le crédit d'impôt pourra être réclamé en entier sur une période minimale de 3 ans. De plus, selon ses calculs et les données provenant de BD/MSPS 28.0, le DPB a fait l'hypothèse que certains groupes d'individus prendront en moyenne jusqu'à 5 ans pour réclamer le crédit d'impôt. Ainsi, en moyenne par groupe d'âge et par province, il a été estimé que le crédit d'impôt sera réclamé sur une période allant de 3 à 5 ans.

Résultats cumulatifs : Selon les estimations du DPB, le coût atteindra un sommet de 129 millions de dollars en 2023-24. Il diminuera ensuite légèrement au cours des 2 années suivantes avant d'atteindre son état stationnaire en 2025-26. Il croîtra par la suite au même rythme que la population cible.<sup>4</sup>

Sources de l'incertitude : Il existe une incertitude inhérente à la façon dont la population cible a été identifiée. En effet, en raison des données disponibles, il n'est pas possible de savoir avec exactitude le nombre d'individus ayant obtenu un diplôme reconnu au cours des 24 derniers mois et vivant dans une région désignée. De plus, les données utilisées datent de 2016.

Pour ce qui est de la réaction comportementale, celle-ci a été partiellement capturée par la calibration utilisant le crédit d'impôt similaire qui est en place au Québec, mais elle n'a pas été explicitement modélisée par le DPB. Ceci ajoute un degré d'incertitude puisque, par exemple, il se peut que la croissance de la population en région désignée soit plus élevée à la suite de la mise en place de ce crédit d'impôt. Les possibles effets d'interactions avec d'autres crédits d'impôt, tel que par exemple le crédit d'impôt pour les frais de scolarité, n'ont pas été considérés.

Préparée par : Étienne Bergeron <Etienne.bergeron@parl.gc.ca>

## Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Coût total	16	74	107	129	122

## Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2021

<sup>4</sup> Ceci est dû au fait que, d'après les hypothèses du DPB, le crédit d'impôt total sera réclamé sur une période allant de 3 à 5 ans, et que davantage d'individus réclameront le crédit d'impôt pour la première fois en 2021 que lors des années subséquentes. En effet, le DPB estime que les individus qui réclameront le crédit d'impôt pour la première fois en 2021 auront obtenu leur diplôme en 2021 ou en 2020, tandis que ceux qui le réclameront pour la première fois en 2022 seront ceux l'ayant obtenu en 2022, et ainsi de suite.